



Madame la Directrice académique,

Malgré une journée d'action importante, nous avons fait le choix aujourd'hui de ne pas vous demander le report de cette CAPD, afin de ne pas retarder le calendrier de ce mouvement 2016.

Alors que les salarié-es, les jeunes, les privé-es d'emploi, les retraité-es sont mobilisé-es depuis plus de 2 mois pour le retrait du projet de loi travail et l'obtention de nouveaux droits, alors que des « Nuits debouts » sont organisées sur tout le territoire, alors que l'opinion publique reste majoritairement opposée à ce texte, le gouvernement passe outre en ayant recours au le 49.3. C'est inacceptable ! Quel recours maintenant pour les citoyen-nes de ce pays ?

Le SNUipp-FSU poursuit son nécessaire travail de conviction sur la nocivité de ce projet et sur les liens étroits entre le code du travail et le statut de la Fonction publique. Il appelle les enseignant-es à amplifier l'action et à participer massivement aux journées de mobilisations appelées par l'intersyndicale aujourd'hui et le jeudi 19 mai.

Le gouvernement va aligner l'ISAE sur l'ISOE dès la rentrée 2016. C'est une avancée significative vers la reconnaissance de l'engagement professionnel des enseignant-es du primaire pour la réussite de leurs élèves. Ce n'est qu'une mesure légitime, « à qualification égale, rémunération égale », obtenue grâce à une longue campagne du SNUipp-FSU qui a permis une mobilisation importante des collègues : pétition signée par plus de 50 000 enseignant-es, grève le 26 janvier, remise des 22 000 lettres au premier ministre à Matignon...

Maintenant il s'agit d'obtenir que l'ISAE soit versée à tou-tes les enseignant-es des écoles quelle que soit leur affectation et intégrée au traitement indiciaire, afin qu'elle soit prise en compte dans le calcul de la pension de retraite. Dans cette perspective, le SNUipp-FSU se lance d'ors et déjà dans une campagne pour une avancée rapide sur ce sujet.

L'ISAE, pas plus que le « micro dégel » du point d'indice, ne règle le contentieux salarial. Le SNUipp-FSU revendique un plan pluriannuel de rattrapage du pouvoir d'achat.

En ce qui concerne l'ordre du jour et plus particulièrement le mouvement, nous avons apprécié de travailler dans le cadre d'un calendrier moins contraint permettant les nécessaires vérifications.

Nous ne reviendrons pas dans cette déclaration préalable sur toutes les demandes du SNUipp concernant le mouvement intra-départemental, mais nous tenons toutefois à réaffirmer notre opposition aux postes à exigences particulières, aux postes à profils qui rendent opaques les opérations de mouvement.

Encore une fois, nous vous transmettons le souhait des collègues d'un mouvement transparent qui passe par la publication et le listage des postes vacants lors de la phase d'ajustement. Nous réaffirmons ici que cela a été possible pendant des années dans notre département et que c'est actuellement possible dans d'autres départements.

Nous restons toujours opposé-es au principe du blocage de postes pour les PES et notamment lors de cette phase principale. Alors que la mobilité reste difficile pour de nombreux-ses collègues, le blocage ne vient qu'accentuer cette difficulté, en particulier dans certains secteurs. De plus, il nous semblerait intéressant que les équipes puissent être informées et consultées en amont de votre décision de réserver un poste dans leur école.

Nous demandons également que le bilan nous soit communiqué à l'issue de ce mouvement 2016 et qu'il fasse l'objet d'une réelle analyse et de discussions en CAPD, afin d'apporter des améliorations à celui des années futures.

Nous tenons à remercier les services pour le travail effectué et leur disponibilité.

A propos des demandes de congés de formation professionnelle, nous regrettons de ne pas avoir pu échanger lors d'une CAPD ou d'un groupe de travail. En effet, l'an dernier, l'idée que nous avons soumise à la réflexion, à savoir un barème qui intégrerait en plus de l'AGS certains critères de priorités, avait retenu votre attention. Cette suggestion aurait bien sûr mérité des échanges entre les représentants des personnels et l'administration.

Vous avez certes informé les collègues, dans la note adressée pour la formulation des demandes, des modalités de classement des candidatures, ce qui est un progrès et une demande de notre part, mais cette information s'est faite sans discussion préalable. Nous réitérons aujourd'hui la demande d'une vraie concertation en amont.

Enfin, nous sommes toujours interpellés par nos collègues au sujet des difficultés de remplacement qui perdurent. Cette situation n'est pas-plus acceptable. Le SNUipp-FSU demande la création de postes de remplaçants en nombre suffisant pour que la continuité de l'enseignement soit garantie à toutes et tous les élèves.

De plus, nous nous devons de vous alerter sur le fait que de nombreux-ses collègues sont en souffrance et dans l'obligation de se mettre en congé. Beaucoup d'entre eux ou elles sont en questionnement quant à une éventuelle reconversion. Les conditions de travail, même si elles ne sont pas les seules en cause, sont souvent mises en avant. Il est urgent que l'institution entende et remédie à ce malaise qui s'installe dans l'Ecole.